



CONTRAT DE LOCATION DE LA CUBANE

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

MM CHARLES Christian et GUILLAUME Dominique

Fontanille - 82330 Verfeil-sur-Seye

☎ : 06 38 23 42 56 - ✉: lacubane82@gmail.com

désigné(s) « **le propriétaire** » et « **le locataire** » désigné (s) ci-après :

M. /Mme : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone (s) _____

E Mail(s) _____

L'HÉBERGEMENT AU GÎTE :

Lieu-Dit Fontanille - 82330 Verfeil/Seye (France)

Capacité du gîte : **4 personnes.**

Nos amis les animaux ne sont pas acceptés.

VOTRE SÉJOUR :

Date du séjour : du _____ à partir de 16h

Au : _____ à 10 h

Prix total _____

Le prix du séjour s'entend toutes charges et taxes comprises, payable d'avance.

Dépôt de garantie de 500 € (cinq cents Euros)

Je soussigné(e) M., Mme _____

déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant en annexes du présent document.

Fait à Verfeil sur Seye, le _____ (2 exemplaires)

Signature du propriétaire

Signature du(des) locataire(s)
(précédé de la mention " lu et approuvé ")

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.

Article 1 - Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de la location d'hébergements

Article 2 - DURÉE DU SÉJOUR :

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - CONCLUSION DU CONTRAT :

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales. Toute infraction- à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 4 - ABSENCE DE RÉTRACTATION :

Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par Internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 5 - ANNULATION PAR LE LOCATAIRE :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

1.a annulation avant l'arrivée dans les lieux:

L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le paiement du solde de la location.

1.b si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 6 - ANNULATION PAR LE PROPRIÉTAIRE :

Le propriétaire reverse au locataire intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 7 - ARRIVÉE :

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire par téléphone, SMS, Courriel.

Article 8 RÈGLEMENT DU SOLDE :

Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 9 - ÉTAT DES LIEUX :

Un inventaire succinct des fournitures est disponible sur le site. Les lieux sont considérés comme à l'état neuf, sauf mention particulière notée sur l'état remis au client. Les remarques des clients concernant ces documents sont à faire d'ici les 36 heures suivant leur arrivées.

Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

Article 10 - DÉPÔT DE GARANTIE OU CAUTION :

À l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué du présent contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 11 - UTILISATION DES LIEUX :

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 12 - CAPACITÉ :

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 13- ACCUEIL DES ANIMAUX :

Les animaux ne sont pas acceptés dans le gîte.

Article 14 - ASSURANCES :

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 15 - PAIEMENT DES CHARGES :

Le prix s'entend toutes charges incluses.

Article 16 - LITIGES :

Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état du descriptif lors d'une location et toute autre réclamation doit lui être adressée dans les meilleurs délais, par lettre. Seul le Tribunal de Montauban (82000) - France est compétent.

➔ FIN DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION - (16 Articles.)